

«Paul Van de Velde »

- Art. 1. Le prix biennal «Paul Van de Velde», d'un montant de 2.500 euro sera attribué à un jeune chercheur du secteur des Sciences de la Santé de l'UCL n'ayant pas atteint l'âge de 40 ans l'année d'attribution et n'ayant pas obtenu antérieurement un prix d'un montant égal ou supérieur.
- Art. 2. Le Prix couronnera des recherches originales et récentes dans le domaine du :
- développement des nouveaux outils diagnostiques et thérapeutiques.**
- Art. 3. Les dossiers de candidature, en 6 exemplaires-papier (+une version électronique à envoyer à sandrine.wollanders@uclouvain.be), en français ou en anglais, comprendront un curriculum vitae, une note de synthèse ne dépassant pas 1500 mots, et les tirés-à-part d'un maximum de cinq publications du candidat portant sur le sujet.
- Art. 4. Le jury sera constitué du Coordinateur à la Recherche et de trois personnes choisies pour leur compétence dans le domaine concerné.
- Art. 5. Ces dossiers devront parvenir au Secrétariat au Coordinateur à la Recherche du secteur des Sciences de la Santé de l'Université catholique de Louvain au plus tard le **31 décembre 2012**.

Le dépôt des candidatures doit se faire au Secrétariat à la Recherche :
à l'attention de Mme S. Wollanders – Avenue E. Mounier 50
B1.50.01 – 1200 Bruxelles – Téléphone +32 2 764.50.46

